

REGLEMENT DU TOURNOI MINIME(TTE)S - CADE(TTE)S



- 1- Le juge arbitre du tournoi est Alice GUEGUIN.
Le juge arbitre adjoint est Mathieu CHATELAIN
- 2- Le numéro d'autorisation du tournoi est le 11/12-SMC35-03
- 3- Le comité d'organisation du tournoi prendra en compte les articles du « Règlement du Championnat Départemental Jeunes 2011-2012 » pour les points non évoqués ci-dessous.
- 4- La fiche d'inscription devra être correctement remplie. Aucune réclamation ne sera acceptée si cette fiche est mal remplie.
- 5- Tout joueur devra présenter sa licence le jour de la compétition.
- 6- Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
- 7- Les volants Mavis 300 seront à votre disposition pour l'échauffement et les matches.
- 8- Le tournoi se déroulera en match de 21 points et au meilleur des 3 sets (2 sets gagnants), (tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 joueurs avec deux sortants par poule).
- 9- Les matchs seront arbitrés par les joueurs appelés au micro, l'arbitre devra être debout dans l'axe du filet et lui seul décide de la validité des points. Tout joueur ayant un comportement non sportif sera sanctionné, voir disqualifié.
- 10- Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match aura été annoncé.
- 11- Tout joueur désirant s'absenter quelle qu'en soit la raison et quelle qu'en soit la durée, doit avoir l'accord du juge arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 12- Le temps de repos entre 2 matchs sera d'au moins 20 minutes.
- 13- Tout volant touchant une structure du gymnase (liée au plafond) sera compté faute dans l'échange et let pour le premier service.
- 14- Tout volant touchant les câbles de soutien de panneaux de basket sera à remettre en jeu.
- 15- Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que leur coach respectif.
- 16- Les joueurs non présents 5 minutes avant l'heure de début des matchs seront considérés comme forfait.
- 17- Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits justifiés
- 18- La date limite d'inscription impérative et sans délai supplémentaire est le 29 Septembre 2010.
- 19- Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
- 20- Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Le présent règlement sera affiché dans la salle

La Section Badminton des Volontaires Janzéens

